

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
502^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA
29 AVRIL 2015

PSC/PR/COMM.1(DII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 502^{ème} réunion tenue le 29 avril 2015, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation au Mali. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies, du Secrétariat des Nations unies et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil, réaffirmant son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République du Mali, a rappelé ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Mali, en particulier le communiqué PSC/PR/COMM/2.(CDXCVI), adopté lors de sa 496^{ème} réunion tenue le 27 mars 2015, par lequel il a notamment décidé d'apporter son plein appui à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger.

Le Conseil a réitéré sa conviction que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, déjà paraphé le 1^{er} mars 2015, par le Gouvernement malien et les Mouvements dits de la Plateforme d'Alger, constitue un compromis équilibré prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, dans le respect scrupuleux de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali, ainsi que du caractère laïc et de la forme républicaine de l'État.

Le Conseil, soulignant que la phase des négociations est définitivement close, a, une fois encore, lancé un appel pressant à la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), pour qu'elle se joigne, sans autre délai, à l'Accord, dont la mise en œuvre permettra de restaurer durablement la paix et la sécurité au Nord du Mali et de mettre un terme aux souffrances infligées aux populations civiles. Le Conseil a souligné que la mise en œuvre de l'Accord contribuera également au renforcement de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée tant au nord du Mali que dans la région du Sahel, en général.

Le Conseil a pris note avec satisfaction de la décision d'organiser la cérémonie officielle de signature de l'Accord, le 15 mai 2015, à Bamako. Le Conseil s'est félicité des efforts que continue de déployer l'équipe de Médiation, conduite par l'Algérie, avec l'appui de la communauté internationale, en vue d'amener les Mouvements de la Coordination à se joindre à l'Accord. Le Conseil a réaffirmé sa détermination à prendre, en relation avec la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, les mesures appropriées, y compris des sanctions, à l'encontre des entités et individus dont l'action compromettrait les efforts régionaux et internationaux visant à assurer le retour à la paix et à la sécurité au Mali. Dans ce contexte, le Conseil a pris note de la déclaration à la presse du Conseil de sécurité du 10 avril 2015, par laquelle cet organe apporte son soutien à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le Conseil a rendu hommage à l'Algérie, Chef de file de la Médiation, et aux autres membres de l'équipe de Médiation (Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Tchad, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, Nations unies, Organisation de la

Coopération islamique - OCI, UA et UE) et aux autres acteurs internationaux concernés, pour leur contribution au Processus d'Alger.

Le Conseil a réitéré sa grave préoccupation face à la situation sécuritaire qui prévaut au Mali, notamment la recrudescence des attaques terroristes au nord du Mali contre les populations civiles, l'armée malienne et les forces internationales présentes sur place, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali - MINUSMA. Le Conseil a, en outre, noté avec préoccupation l'extension de ces attaques aux parties centrale et méridionale du pays. Le Conseil a réitéré sa ferme condamnation de ces actes terroristes. Le Conseil a également relevé avec préoccupation les incidents opposant des mouvements armés, en violation de l'Accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et de la Déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet 2014.

Le Conseil a renouvelé son appui à la MINUSMA et réaffirmé la disponibilité de l'UA à contribuer à son renforcement en vue de lui permettre de mieux contribuer à la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali. À cet égard, le Conseil a demandé à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue rapide de la réunion des Ministres de la Défense des pays participant au Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, qui doit faire des recommandations sur le suivi des conclusions de la réunion ministérielle des pays africains contributeurs de troupes à la MINUSMA, tenue à Niamey, au Niger, le 5 novembre 2014, et des dispositions pertinentes de la Déclaration du Sommet des pays membres du Processus de Nouakchott, tenu le 18 décembre 2014.